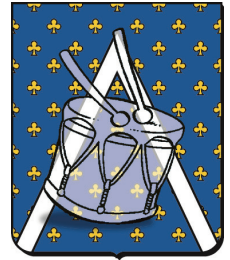


Le Tambour de Blesle



Bulletin municipal

Novembre 2018 / N°125

LE MOT DU MAIRE

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal a émis le souhait d'engager une action pour favoriser la reprise de la boulangerie. Dans un contexte général difficile, un établissement en bout de course au niveau équipements, après avoir laissé du temps pour une reprise directe, il nous est apparu que nous devions modifier notre approche pour faire évoluer une situation figée. Toutefois elle est complexe car nous sommes dans un procédé de liquidation judiciaire auquel nous devons nous adapter, mais il permet de faire ce qui nous ne pouvions envisager auparavant. Nous avons pris la décision de faire une offre financière au mandataire pour reprendre immobilier et matériels en adéquation avec la situation et en tenant compte des nombreux futurs investissements nécessaires. Nous ne sommes qu'au début de la procédure et il conviendra au mandataire d'accepter ou non notre offre. Ensuite nous devrons réaliser les travaux incombant au propriétaire et en même temps rechercher un repreneur comme nous l'avons fait depuis le début, mais maintenant nous proposerons un partenariat de reprise car dans ces domaines la municipalité n'agit pas seule, mais avec un groupe de partenaires techniques et financiers, notamment les chambres consulaires. Notre approche n'est pas une rénovation anticipée mais le souhait de voir aboutir un projet de vie pour un repreneur qui sera associé à la démarche et devra lui aussi s'engager financièrement sous une forme que nous définirons tous ensemble. Nous venons de profiter d'une opportunité de rachat de matériel à bas prix suite à une fermeture qui pourra peut-être diminuer le coût de la réinstallation. Nous ne manquons pas de vous informer au fur et à mesure de l'avancement de ce projet si important pour le village.

Alain Guillot

Alors que l'Europe se déchire, Maurice Guillot prisonnier de guerre en 1939 et évadé d'Allemagne en 1942 va retrouver son épouse Germaine à la Trimouille dans la Vienne. Alain Guillot y naîtra le 24 Mars 1943, Michelle (épouse Clairiot) sa sœur un an plus tard. Alain Guillot va rapidement découvrir l'Auvergne, puisque ces parents instituteurs vont s'installer à Lempdes puis à Sainte-Florine. Il aura alors l'occasion



de venir régulièrement à Blesle là où sa grand-mère Constance Guillot a acquis avec Mr Brandon en 1920, la maison au 17 rue de la Bonale. A l'adolescence, Alain Guillot partira à Compiègne, dans l'Oise, où son père est nommé directeur du Collège d'Enseignement Technique. Alain Guillot y passera son Baccalauréat en 1961. C'est aussi en 1961 qu'il rencontrera Renée Gérardin, une Compiègnoise, lors d'un échange Franco-Allemand à Brème. En 1966 naîtra de leur union Stéphane. Alain Guillot intègre alors la Sécurité Sociale à Paris, il passera le concours interne des Cadres et restera toute sa carrière au sein de cette administration où il terminera comme Directeur Adjoint, responsable RH du Contrôle Médical de Lyon. C'est l'été que cette petite famille vient alors se ressourcer à Blesle auprès des parents et grands-parents. S'ensuivra une mutation à Lyon en 1973 qui permettra à Alain Guillot, sa femme et leur fils de venir le plus souvent possible à Blesle, hiver comme été. Au décès de Germaine Guillot en 2002, Alain héritera de la maison de ses parents et achètera la maison contiguë qu'il fera rénover par des artisans locaux. A sa retraite en 2008, Alain y passera une bonne partie de l'année devenant ainsi un Bleslois d'adoption. Alain s'est éteint le 22 Octobre 2018, il avait souhaité être enterré à Blesle, il repose désormais dans le cimetière de Blesle sous la protection de Notre Dame de la Chaigne. Le tambour adresse à toute sa famille ses sincères condoléances.

Banque alimentaire

Dates de distribution de la Banque alimentaire : mercredi 7 et mercredi 21 novembre de 18h à 19h. La Commission d'Aide Sociale de la Commune de Blesle (ancien CCAS) assure la redistribution des denrées issues de la collecte de la banque alimentaire à des personnes qui nous sont envoyées par les services sociaux. Cette distribution est assurée un mercredi sur deux de 18 à 19h dans une salle du château des Mercœur. Les

Communes de Blesle, d'Auzon, les CCAS de Lempdes, Ste-Florine, Vieille-Brioude et Alis trait d'Union se sont regroupés au sein d'un Groupement d'Intérêt Public : le "GIP Alim'solidarité" qui a son siège en mairie de Ste-Florine. L'objectif du GIP est de favoriser et d'améliorer l'accès à un droit élémentaire et fondamental : SE NOURRIR. "Alim'solidarité" est un Groupement d'Intérêt Public de proximité, rassemblant des identités publiques et privées à but non lucratif à vocation sociale et solidaire. Ses missions : Réaffirmer et renforcer le réseau de solidarité au bénéfice de celles et ceux qui se tournent vers les organismes fournissant à titre gracieux l'aide alimentaire. Faciliter les partenariats de proximité, de circuits courts en favorisant l'approvisionnement en produits locaux. Garantir un approvisionnement régulier en quantité et en qualité, notamment améliorer l'approvisionnement en produits frais. Lutter contre le gaspillage alimentaire par la ramasse auprès des Grandes et Moyennes Surfaces. Une notion souvent mal comprise, les dates de conservation des aliments : produits à date de durabilité minimale (DDM) ou date limite d'utilisation optimale (DLUO). La DDM est annoncée par la mention "A consommer de préférence avant le ..." ou "A consommer de préférence avant fin..." (Conserves, produits secs, surgelés, lait UHT...). Il s'agit d'une recommandation garantissant les qualités organoleptiques (goût). Les produits sur lesquels figure une DDM restent consommables lorsque la date est dépassée, sans danger pour la santé, à condition que les produits aient été stockés dans les conditions préconisées par le fabricant. Produits à date limite de consommation (DLC). La DLC est annoncée par la mention "A consommer jusqu'au ...". La DLC est la date jusqu'à laquelle le produit garde ses qualités sanitaires dans les conditions de conservation définies (température, conditionnement...). Elle concerne les produits réfrigérés périssables et très périssables (yaourts et produits laitiers, plats cuisinés, viandes, volailles, charcuteries...). Le respect de la DLC doit être respecté.

ATTENTION : toute rupture de la chaîne du froid diminue la durée de vie du produit

Foire de la Saint Martin



Les amis du vieux Blesle ainsi que des membres d'autres associations ont souhaité que la foire du 11 novembre perdure à Blesle. Pensez à réserver pour le repas "Tripes" (ou rôti de porc froid, pour ceux qui n'aiment pas les tripes), qui sera servi à partir de 12 h 30 à l'ancien collège (Bruno : 06.82.75.02.83 ou Isabelle 04.71.76.20.75 HB).

Le Tambour de Blesle

Association des Anciens Combattants de Blesle

Il y a 100 ans était signé l'armistice qui mettait fin à la Première Guerre Mondiale. Le dimanche 11 novembre 2018 la cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918 aura lieu à 12h au monument aux morts. Comme les années précédentes, les membres de l'association qui souhaitent manger les tripes ensemble sont priés de s'inscrire auprès de Françoise Boudet (04.71.76.22.00) ou François Fleouter (04.71.76.27.84) ou Serge Roche (04.71.76.28.52) avant le 9/11/2018 pour pouvoir réserver une table. (En cas d'absence laisser un message sur le répondeur).

Association des Parents d'Elèves

Comme les années passées, L'Association des Parents d'Elèves sera présente sur la foire de la Saint Martin. Nous vous proposons des décorations de Noël, calendriers de l'avent, décorations de table, couronnes, ... ces objets sont fabriqués par les enfants et les parents d'élèves lors des ateliers créatifs, ouverts à tous, les vendredis, salle de la mairie. L'association sera aussi présente le dimanche 16 décembre au marché de Noël. Le 17 novembre aura lieu le concours de belette, à 20h30 au gymnase. A gagner un cochon, un chevreuil et 2 jambons... Toutes les doublettes seront primées. Réservez votre soirée ! Les bénéfices de ces manifestations permettent principalement de financer les sorties scolaires des élèves de maternelle, du primaire et du collège. Venez nombreux nous rejoindre lors de ces manifestations

Téléthon 2018



Cette année encore, nous organisons le Téléthon, et nous vous invitons donc à venir participer à cette manifestation qui se tiendra le samedi 8 décembre, au gymnase de Blesle. Il vous sera alors proposé une randonnée pédestre ou cross (deux boucles de 12km ou 15km environ). Les inscriptions et le départ s'effectueront au gymnase dès 8h30. Rendez-vous ensuite pour un repas dansant dès 12h ! Tarifs : Randonnée ou cross : 5€, Repas seul : 13€, Randonnée ou cross + Repas : 15€, ½ tarif pour les enfants de moins de 10 ans. Pour plus d'informations, ainsi que pour les inscriptions au repas, veuillez nous contacter avant le 1^{er} décembre au 04.71.76.26.16 ou 06.47.33.66.36 ou 06.88.50.22.90. Nous vous attendons nombreux !

AVVA



L'Assemblée générale de l'AVVA aura lieu le jeudi 15 novembre aux Chambres d'Hôtes de Margaridou à Aubeyrat Commune de Blesle en Vallée d'Alagnon. Rapport Moral, Financier, Projets 2019, Election du Conseil d'Administration, Questions diverses. La Soirée sera clôturée par un Buffet du Beaujolais Nouveau, ambiance musicale. Venez nombreux

L'A.G. est ouverte à tous ainsi que le Conseil d'Administration, réservations au 06.70.85.18. 98.

Collège

Au collège Les Fontilles, la rentrée a été marquée par le départ

PERMANENCES

Mission locale pour l'emploi des jeunes : 1^{er} et 3^{ème} lundi de chaque mois (14h à 17h), salle du conseil. **ADMR**, vendredi, Château des Mercœur. **Service social**, vendredi (9h à 12h), Mairie. **CCAS** : 1 mercredi sur 2 de 18h à 19h, Château des Mercœur. **Bibliothèque municipale** : vendredi (15h à 17h), Château des Mercœur. **La Poste** : du mardi au vendredi de 13h15 à 16h15. Ramassage des ordures ménagères : lundi. Collecte des déchets recyclables un vendredi sur deux (semaine paire).

Horaires des messes : Blesle (Eglise Saint-Pierre) : dimanche 11 novembre (10h30), dimanches 18 et 25 novembre (11h), Grenier Montgon (Eglise Saint-Grégoire) : dimanches 4 novembre et 2 décembre (11h), Mercredi 7 novembre : temps de prière dans les cimetières.

de Madame Tronche, gestionnaire, et la prise de fonction de Madame Carole Petit. Entrée dans l'éducation nationale le 21 juin 1977, Maryse Tronche avait occupé différents postes avant son arrivée aux Fontilles le 1^{er} septembre 1996. Elle était devenue l'un des piliers du collège, exerçant ses fonctions avec sérieux, compétence et non sans humour. Sa retraite bien méritée ne nous laisse pas démunis : le collège bénéficie maintenant des services de Madame Petit. Dynamique, mère de trois enfants, Carole Petit connaît déjà bien notre établissement : elle y avait exercé une vacation en l'année 2016-17 et partagé un mi-temps avec Maryse Tronche, avant d'intégrer le lycée professionnel de Brassac. Nous nous réjouissons de cette nomination qui facilite la continuité de nos projets pédagogiques. Bienvenue donc à Madame Petit, et avec nos meilleurs vœux de retraite, toutes nos félicitations à Madame Tronche pour sa longue et fructueuse activité blesloise.



Rester net sur le net : un défi de notre époque. Les technolo-



gies nouvelles nous ont apporté de nouveaux moyens de communication pratiques, enthousiasmants, mais parfois très dangereux. Les jeunes surtout ignorent les risques, ravis de voir leurs photos de vacances faire le tour du monde. C'est pourquoi les gendarmes de Blesle sont intervenus au collège. Objectif : rendre les élèves conscients des dangers de l'informatique, d'internet et des réseaux sociaux. Devant les 6^{ème} et 5^{ème}, puis les 4^{ème} et 3^{ème}, le gendarme correspondant en nouvelles technologies a mis l'accent sur les cinq risques majeurs d'internet : les contenus inadaptés à leur âge, le cyber harcèlement, le vol d'identité numérique, les prédateurs sexuels, et le risque enfin d'y passer trop de temps. 5 règles d'or : respecter les autres, respecter le droit à l'image, le droit d'auteur, penser à demain (tout ce que l'on publie reste en mémoire), garder ses secrets : une information publiée n'est plus secrète. Cette mise au point, à l'initiative de Mme Palhol, Principale du collège, est bien nécessaire à notre époque où la frontière entre vie publique et vie privée est devenue poreuse.

La Bougnate

La Bougnate vous propose sa nouvelle carte d'automne jusqu'au 11 novembre au déjeuner. C'est l'Hiver, ambiance "Chalet de montagne à la Bougnate et feu de cheminée". Ouverture du restaurant éphémère de Dominique DUBRAY pendant l'hiver 2018/2019 à Super Besse à partir du 22 Décembre et jusqu'au 15 avril 2019. Le Chalet de Super Besse, Résidence Goélia. L'Hôtel Restaurant La Bougnate à Blesle sera fermé du 12 novembre 2018 au 17 avril 2019 inclus.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Contact : tambourdeblesle@orange.fr

Mairie : 04.71.76.20.75, fax : 04.71.76.25.42
mairie.de.blesle@wanadoo.fr / www.blesle.fr

Heures d'ouverture du mardi au samedi de 10h à 12h, le lundi de 14h à 16h.

Pharmacie : 04.71.76.22.20 **Médecin** : 04.71.76.23.14 **Pompiers** : 18 ou 112
Cabinets d'infirmières (Massiac) : 04.71.23.03.22, 04.71.20.16.35 **Samu** : 15
Gendarmerie : 04.71.76.21.19 **La Poste** : 04.71.76.97.60 (Centre de tri d'Arvant)
Office de Tourisme : 04.71.74.02.76